



ITINÉRAIRE
D'UN DOSSIER DÉPOSÉ
A UN APPEL A PROJETS

Le NOUVEAU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL d'AIDE AU TOURISME



BON À SAVOIR

Le Département laisse la liberté à chaque Pôle d'organiser et de décider la composition du comité de pilotage.
La seule exigence porte sur la mixité public-privé et la tenue des réunions afin de favoriser les démarches collectives et partagées.

Dans le cadre du Projet de Territoire "Hautes-Pyrénées 2020-2030", le Département a créé un **NOUVEAU DISPOSITIF** pour encourager et soutenir le développement d'une offre touristique de qualité adaptée aux attentes des clients et des marchés afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité des Hautes-Pyrénées.

01

La STRATÉGIE des PÔLES

RÉFLÉCHIR

Le Département a accompagné les 10 Pôles pour définir leur **STRATÉGIE** :

- Repérage des enjeux
- Choix du positionnement
- Définition des axes de travail prioritaires

01

La STRATÉGIE des PÔLES

IDENTIFIER

les projets générateurs de richesses et d'emplois

AGIR

Le Département lance deux fois par an des **APPELS À PROJETS** pour soutenir financièrement la mise en œuvre des stratégies des Pôles.

02

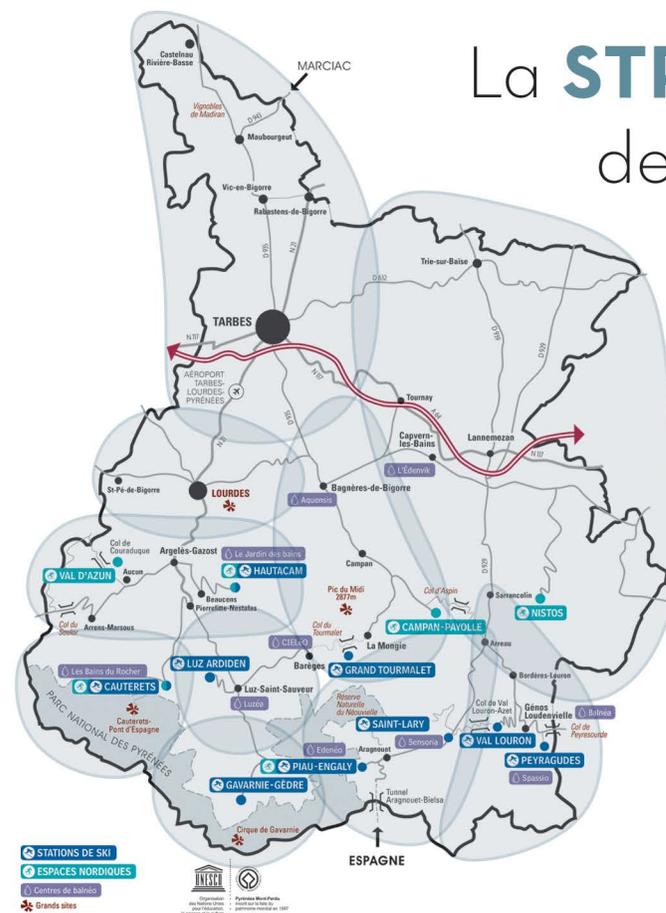
Les APPELS à PROJETS

FINANCER

les projets générateurs de richesses et d'emplois

AMÉLIORER

l'attractivité et la compétitivité des Hautes-Pyrénées



Le Département a découpé le territoire en **10 PÔLES TOURISTIQUES** identifiables par les clients. Sur chaque Pôle, il a accompagné les acteurs pour construire une stratégie touristique partagée.

LES OBJECTIFS DE CETTE DÉMARCHÉ :

- Orienter les moyens et les énergies vers des priorités clairement identifiées
- Favoriser les coopérations et le collectif
- Adapter le dispositif d'aide du Département aux enjeux des territoires

10 PÔLES TOURISTIQUES

- . VALLÉE DU LOURON - PEYRAGUDES
- . VALLÉE DE SAINT-LARY - NÉOUVIELLE
- . TOURMALET - PIC DU MIDI
- . LUZ - PAYS TOY
- . GAVARNIE
- . CAUTERETS - PONT D'ESPAGNE
- . ARGELÈS-GAZOST - VAL D'AZUN
- . LOURDES
- . VALLÉE DE L'ADOUR - TARBES
- . CÔTEAUX - NESTES - BARONNIES - BAROUSSE

BON À SAVOIR

Les Pôles sont des territoires dessinés autour de stations ou de sites à forte notoriété et qui constituent des espaces de séjours touristiques.

- Ils ne sont pas référencés aux circonscriptions administratives et leurs limites géographiques ne sont pas arrêtées de manière administrative.
- Ils sont référencés aux stations de ski ou sites à forte notoriété.
- Ils sont référencés aux destinations ou zones géographiques (vallées, rivières...).

3 SUPERPÔLES d'ATTRACTION

. LOURDES
. GAVARNIE
. LUZ-PAYS TOY
. CAUTERETS
PONT D'ESPAGNE
. ARGELÈS-GAZOST
VAL D'AZUN

. TOURMALET
PIC DU MIDI

. VALLÉE DE SAINT-LARY
NÉOUVIELLE
. VALLÉE DU LOURON
PEYRAGUDES

2 PÔLES d'ANIMATION

. COTEAUX
NESTES
BARONNIES
BAROUSSE

. VALLÉE DE L'ADOUR
TARBES

1 STRATÉGIE PAR PÔLE

La stratégie de chaque Pôle comporte :

LES ENJEUX :

C'est ce qui est vraiment important et prioritaire, ce qu'il faut réussir pour que la destination progresse en fréquentation, en nuitées et en chiffre d'affaires.

LE POSITIONNEMENT :

C'est l'image que le Pôle veut être dans l'esprit des clients. Il se définit en tenant compte des avantages concurrentiels. Il doit être attractif, crédible et différenciant. C'est l'acte fondateur d'une destination touristique.

LES PISTES DE TRAVAIL :

Ce sont 4 ou 5 axes de travail prioritaires pour construire et défendre le positionnement du territoire par rapport à ses concurrents. Elles seront évaluées et enrichies chaque année.

1 STRATÉGIE CONCRÈTE ET RÉALISTE

Pour garantir sa mise en œuvre par le plus grand nombre, la stratégie proposée pour chaque Pôle est pragmatique, concrète et réaliste.

Elle met en adéquation :

- Les attentes des marchés et des clients
- Les atouts et les moyens du Pôle
- La volonté des acteurs

02

Les APPELS à PROJETS



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le Département lance un appel à projets deux fois par an.

Avant d'être déposés au Département pour solliciter un appui financier, les projets devront impérativement avoir été présentés au comité de pilotage local du Pôle touristique concerné. Ceci afin de vérifier la conformité du projet avec la stratégie adoptée par le Pôle et la synergie avec les autres projets du Pôle. Tout projet qui ne pourra se prévaloir de cette présentation ne sera pas instruit par le Département.

De même, dans tous les projets, les services du Département et ceux d'Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement devront avoir été associés et impliqués en amont (présentation du projet, cahier des charges, choix des intervenants...).

Le Département mobilisera une enveloppe dédiée et concourra au financement des projets présentés dans la limite des engagements inscrits à son budget.



QUELS SONT LES AXES PRIORITAIRES ?

Cohérents avec la stratégie des pôles, les projets devront, en outre, poursuivre la réalisation de un ou plusieurs facteurs clés de succès d'une destination, à savoir :

- La qualité environnementale et urbanistique ;
- La qualité des restaurants, des équipements et des services ;
- La mise en tourisme des sites naturels et du territoire ;
- L'excellence commerciale et marketing des acteurs ;
- La qualité de l'accueil ;
- L'accessibilité et les dessertes.



QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

- **PERTINENCE TOURISTIQUE**
Cohérence avec la stratégie du Pôle, identification des marchés et cibles visés par le projet, justification au regard des tendances socio-culturelles des clients...
- **VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU PROJET**
Analyse de la faisabilité économique (chiffre d'affaires, résultats prévisionnels...) et de la faisabilité financière (coûts, financements attendus, capacité d'autofinancement...).
- **DIMENSION SOCIALE**
Intégration de la notion de confort d'usage tout public, du nombre d'emplois créés, création d'une offre de loisirs pour les habitants, etc.
- **DIMENSION ENVIRONNEMENTALE**
Aménagements vertueux d'un point de vue environnemental, réflexion sur la gestion des déchets, les économies d'énergie, etc.



QUI PEUT ÊTRE BÉNÉFICIAIRE ?

- ✓ Les Communes et leurs groupements
- ✓ Les autres porteurs de projets en fonction de leur statut et de l'activité exercée

BON À SAVOIR

De 2008 à 2015, le Département a accordé plus de 14 millions d'euros de subventions pour soutenir la réalisation de plus de 700 projets représentant plus de 106 millions d'euros d'investissements dans l'économie touristique des Hautes-Pyrénées.



QUEL FINANCEMENT ?

L'intervention du Département ne fait référence à aucun plancher ni plafond éligible par dossier. Ce sont la qualité du projet et son inscription dans la feuille de route de son Pôle touristique qui guideront sa programmation au regard de l'ensemble des sollicitations reçues. Les projets prenant en compte des thématiques prioritaires pour le Département : insertion sociale (clause sociale, Ateliers Chantier Insertion), prévention des déchets... pourront être favorisés.

Le taux de financement maximum, toutes aides publiques confondues, est fixé à 50 % pour les projets générateurs de recettes et 70 % pour les autres opérations.



COMMENT CANDIDATER ?

Le dossier de candidature et le règlement d'intervention sont consultables et téléchargeables sur le site internet

www.hautespyrenees.fr

→ « Services en ligne »

→ « Appels à projets »

Le dossier complet est à adresser par courrier à :

Monsieur le Président
Département des Hautes-Pyrénées
Direction du Développement local

Service Ruralités et Économie Résidentielle
rue Gaston Manent
CS 71324 - 65013 TARBES Cedex 9